

Le 11-12-2020.

17

Bonjour,

Je me permets de vous contacter car je viens de constater que suite à la révision du PLU, ma Parcelle Z 059 passerait entièrement en zone agricole. Or, j'ai déposé un certificat d'urbanisme enregistré sous le numéro DP 03159220W0048. Mon dossier est actuellement en cour d'instruction et il vient de faire l'objet d'une demande de pièces complémentaires. La société URBACTIS de Grenoble qui gère mon dossier vient de transmettre au Bureau instructeur les pièces complémentaires qu'ils demandaient mais cela reporte le délai d'instruction d'un mois donc jusqu'au 11 Janvier 2021.

A ce jour j'ai bien sûr engagé des Frais afin de porter ce dossier et je n'aimerais pas tout perdre. Je demande donc le maintien de ma parcelle en Zone Constructible afin de pouvoir y réaliser ma construction.

Cordialement.

Nicolas Desillard et Maria Paya Castro

